

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-35

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. MANINI

OBJET  
CONVENTION D'ACCES A  
L'ESPACE SECURISE DE  
LA CAF  
" MON COMPTE  
PARTENAIRE "

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de** : I. MAINAND

La Caisse d'Allocations Familiales propose à tous les acteurs nationaux de la politique familiale et sociale de bénéficier d'un nouveau bouquet de services, accessible depuis son site Internet et dénommé « Mon Compte Partenaire ».

Cet espace sécurisé unique permettra aux professionnels d'accéder à toute l'offre nationale réservée aux partenaires de la CAF et remplacera progressivement plusieurs extranets existants, dont notamment :

- Cafpro pour la consultation des dossiers allocataires (CDAP) nécessaire pour le calcul des participations familiales,
- Sieg pour les déclarations des données financières et d'activité des établissements.

L'accès à ce nouveau dispositif, plus rapide, plus clair et plus sécurisé, nécessite la signature d'une convention et d'un contrat de service conformément aux documents ci-annexés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

les termes de la convention d'accès à Mon Compte Partenaire et du contrat de service pris en application de cette convention, joints en annexe ;

**- AUTORISE**

leur signature par Monsieur le Député-Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET